

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Associations

### Fondations d'entreprise

### Associations syndicales de propriétaires

### Fonds de dotation

### Fondations partenariales

## Annonce n° 2146

### 64 - Pyrénées-Atlantiques

## ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

### Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne

#### **ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LES PINS**

*Objet* : acquisition, gestion et entretien des terrains et équipements communs du programme immobilier, notamment les voies, canalisations, réseaux, ainsi que les ouvrages et constructions nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation de ceux-ci ; entretien, gestion et les détériorations des parties du bassin de rétention situé sur les parcelles BM 247, BM 248 et BM 244 et 252 seront supportés par l'ASL ; l'ensemble des candélabres du programme immobilier seront gérés par l'ASL ; un compteur commun général sera situé sur l'assiette foncière de l'ASL et permettra un règlement des charges tel que prévu par les présents statuts ; le local multi opérateurs situé dans le bâtiment A sera géré et entretenu par l'ASL ; le propriétaire du bâtiment A autorise doré et déjà le droit de passage permettant cet entretien à l'ASL et aux prestataires ; il est également précisé que conformément au permis de construire, les espaces verts du programme immobilier seront gérés par les propriétaires sur leurs lots et non l'ASL ; gérer, acquérir, entretenir et céder tous les espaces, voies et ouvrages communs du programme commun ; fixer le montant de la contribution des membres aux frais de gestion et d'entretien des ouvrages, espaces et voies communs ; veiller à l'application des clauses des statuts ; cession éventuelle de tout ou partie des biens de l'association syndicale libre ; contrôle de l'application du cahier des charges du lotissement ; exercice de toute action afférente audit contrôle ainsi qu'aux ouvrages et équipements ; police desdits biens communs nécessaires ou utiles pour la bonne jouissance des propriétaires, dès leur mise en service ; conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'association syndicale libre ; répartition et recouvrement des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association syndicale libre ; et d'une façon générale, toute opération financière, mobilières et immobilières, concourant aux objets définis, notamment la réception de toute subvention et la conclusion de tout emprunt

*Siège social* : 74, rue Harguin Etcheberry, 64210 Bidart

*Date de délivrance du récépissé* : 19 novembre 2020